



Extrait du registre des délibérations Conseil Communautaire Séance du 12 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 12 avril à 19 heures,
le Conseil communautaire de la Communauté de communes « Cœur d'Yvelines »
s'est réuni Centre Municipal des Loisirs, Place Nickenich à Montfort-l'Amaury
après convocation légale.
sous la Présidence de Monsieur Hervé PLANCHENAU, Président.

Etaient présents :

Laurence BACLE - Elodie BIOU – Toine BOURRAT - Patricia CHARTON - Jacques CHAUMETTE - Marie-Christine CHAVILLON - Annie CONNETABLE – Claude COPPIN – Grégoire CORBY – Agnès CORDONNIER - Corinne DESAUW – Régine FRANCOIS – Laurent GISQUET (à partir du point 23-011) – Nadine GOHARD - Annie GONTHIER – Olivier GOUPILLON - Bertrand HAUET - Yves LAMBERT - Christine LE BORGNE - Françoise LENARD – Michel LOMMIS - Christian LORINQUER - Laurent LOUESDON – Sophie MAIRESSE - Félicien MARGUERETTAZ – Pascal MARTEAU – Magali MEJEAN - Christiane METREAU – François MOUTOT – Dominique NICCO - Raphaël NIVOIT - Hervé PLANCHENAU - Denise PLANCHON – Benoit POUYET – Michel RECOUSSINES - Yves REVEL – Yan ROBERT - Michel ROUX - Elisabeth SANDJIVY – Didier SAUSSAY

Etaient absents, excusés et représentés

Sylvain DURAND	a donné pouvoir à	Bertrand HAUET
Annick PANDOLFI	a donné pouvoir à	Sophie MAIRESSE
Nadine VILLEVALOIS	a donné pouvoir à	Agnès CORDONNIER
Philippe EMMANUEL	a donné pouvoir à	Yves REVEL
Céline MORAIN	a donné pouvoir à	Félicien MARGUERETTAZ
Françoise CHANCEL	a donné pouvoir à	Elisabeth SANDJIVY
Patrick LEMAITRE	a donné pouvoir à	Christiane METREAU
Emmanuelle COEURET	a donné pouvoir à	Benoit POUYET
Dominique CHESNEAU	a donné pouvoir à	Michel RECOUSSINES
Michel NOBLET	a donné pouvoir à	Nadine GOHARD

Secrétaire de séance : Denise PLANCHON

Membres en exercice : 58 titulaires + 21 suppléants

Au point 23-010

Présents : 39 Pouvoirs : 10 votants : 49

Du point 23-011 au point 23-024

Présents : 40 Pouvoirs : 10 votants : 50

23-014 Vote du Budget Annexe 2023 « ZA du Petit Mont à Thoiry »

Bertrand Hauet, Vice-président chargé des finances, après avoir présenté le budget primitif annexe 2023 propose au Conseil Communautaire d'adopter, par chapitre, le budget primitif annexe 2023 de la Communauté de Communes pour la zone d'activité du Petit Mont à Thoiry, qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les statuts de la Communauté de Communes,
- Vu le budget annexe,
- Entendu l'exposé du Rapporteur ;

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité,

Article unique : ADOPTE le budget primitif annexe 2023 de la Communauté de Communes pour la zone d'activité du Petit Mont à Thoiry par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes et qui s'élève à :

Dépenses de fonctionnement			
Chapitre 011			7 510,00 €
	6015	Terrains à aménager	
	6045	Achats d'études, prestations de services (terrains à aménager)	2 500,00 €
	605	Achats de matériel, équipements et travaux	- €
	608	Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	5 000,00 €
	6588	Autres charges diverses de gestion courantes	10,00 €
Chapitre 66			- €
	66111	Intérêts réglés à l'échéance	- €
Chapitre 65			100,00 €
	658887	Autres charges exceptionnelles	100,00 €
Chapitre 023			- €
		Virement à la section d'investissement	- €
Chapitre 042 OES			1 171 854,29 €
	71355	Variation des stocks de terrains aménagés	1 171 854,29 €
Chapitre 043 OIS			100,00 €
	608	Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	100,00 €
			1 179 564,29 €

Recettes de fonctionnement			BP 2023
Chapitre 70			1 031 433,03 €
	7015	Ventes de terrains aménagés	1 012 160,00 €
Chapitre 75			19 273,03 €
	757	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	19 273,03 €
	75888	Autres	- €
Chapitre 002		Résultats d'investissement reporté (excédent)	140 431,26 €
Chapitre 042 OES			7 600,00 €
	7133	Variation des en-cours de production de biens	- €
	71355	Variation des stocks de terrains aménagés	7 600,00 €
Chapitre 043 OIS			100,00 €
	796	Transferts de charges financières	- €
	791	Transferts de charges exceptionnelles	100,00 €
			1 179 564,29 €

Auteuil-le-Roi

Autouillet

Bazoches-sur-Guyonne

Behoust

Beynes

Boissy-sans-Avoir

Flexanville

Galluis

Gambais

Garancières

Goupillières

Grosrouvre

Jouars-Pontchartrain

La Queue-Lez-Yvelines

Le Tremblay-sur-Mauldre

Les Mesnuls

Marcq

Mareil-le-Guyon

Méré

Millemont

Montfort-L'Amaury

Neauphle-le-Château

Neauphle-le-Vieux

St-Germain-de-la-Grange

Saint-Rémy-L'honoré

Saulx-Marchais

Thiverval-Grignon

Thoiry

Vicq

Villiers-le-Mahieu

Villiers-Saint-Frédéric

Dépenses d'investissement		
Chapitre 16		- €
1641	Emprunts en euros	- €
168741	autres dettes communes membres	- €
Chapitre 001	Resultats d'investissement reporté (déficit)	1 171 854,29 €
Chapitre 040 OES	0	7 600,00 €
3351	Terrains	- €
3355	Travaux	- €
3555	Terrains aménagés	7 600,00 €
		1 179 454,29 €

BP 2023

Recettes d'investissement		
Chapitre 16		7 600,00 €
1641	Emprunts en euros	- €
168741	Communes membres du GFP	- €
168758	Autres groupements	7 600,00 €
Chapitre 021		- €
	Virement de la section de fonctionnement	- €
Chapitre 040 OES		1 171 854,29 €
3355	Travaux	- €
3555	Terrains aménagés	1 171 854,29 €
		1 179 454,29 €



Le 14 avril 2023

Le Président,

Hervé PLANCHENAULT

